Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203459-20251219-DEL2025090_1-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 13

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre, à 20 heures,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 12 décembre 2025, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Daniel MACÉ, Jérémy BASSET, Christelle CARRO, Magalie RAMEL, Elodie LE MAGUER, Didier CARLO, Julien CORBEL, Caroline LIVERNEAU et Typhaine POILVERT.
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christelle BERTHELEU était excusée et avait donné pouvoir à Typhaine POILVERT.
Stéphane BASSET était excusé.
Joseph TEMPLIER était absent.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2025090 -SALLE DES ASSOCIATIONS – REGLEMENTS ET TARIFS - ADOPTION. -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT

- que la salle des associations réhabilitée va de nouveau accueillir du public ;
- la nécessité de formaliser les conditions dans lesquelles elle est mise à disposition ;
- qu'il convient d'instaurer des tarifs ;

VU le rapport de M. le maire :

DECIDE

- d'adopter le règlement intérieur, la convention d'occupation et le contrat de location annexés à la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 19 12 2025

Daniel COMMAULT
Maire

MAIRIE DE TRÉBRY

Daniel MACÉ
Secrétaire de séance